

ANNEXES

ANNEXE 2 : Les dispositions du SDAGE 2009-2015

ORIENTATION FONDAMENTALE		OBJECTIFS	DISPOSITIONS
1	PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LES INTERVENTIONS A LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITE	Afficher la prévention comme un objectif fondamental	1-01 1-01 Impliquer tous les acteurs concernés
		Mieux anticiper	1-02 1-02 Mener un projet "scénarios prospectifs pour le bassin Rhône Méditerranée"
		Rendre opérationnels les outils de la prévention	1-03 1-03 Orienter fortement les financements publics vers la prévention
			1-04 1-04 Inscrire le principe de prévention de façon systématique dans la conception des projets et les outils de planification locale
			1-05 1-05 Impliquer les acteurs de l'eau dans le développement de filières économiques
			1-06 1-06 Systématiser la prise en compte de la prévention dans les études d'évaluation
2	CONCRETISER LA MISE EN OEUVRE DU PRINCIPE DE NON DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES	2-01 2-01 Elaborer chaque projet en visant la meilleure option environnementale compatible avec les exigences du développement durable	
		2-02 2-02 Evaluer la compatibilité des projets avec l'objectif de non dégradation en tenant compte des autres milieux aquatiques dont dépendent les masses d'eau.	
		2-03 2-03 Définir des mesures réductrices d'impact ou compensatoires à l'échelle appropriée	
		2-04 2-04 S'assurer de la compatibilité des projets avec le SDAGE au regard de leurs impacts à long terme	
		2-05 2-05 Evaluer la compatibilité des projets au regard de la disponibilité de la ressource et de son évolution	
		2-06 2-06 Construire l'argumentaire pour les projets inscrits dans le SDAGE	
	connaissance des impacts des aménagements et de l'utilisation de la ressource en eau et en développant ou renforçant la	2-07 2-07 Améliorer le suivi et la connaissance des milieux impactés	
		2-08 2-08 Développer ou renforcer ou la gestion durable à l'échelle des bassins versants	
3	INTEGRER LES DIMENSIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DANS LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	3-01 3-01 Rassembler et structurer les données pertinentes pour mener les analyses économiques	
		3-02 3-02 Développer et promouvoir les méthodes d'analyse économique	
		3-03 3-03 Développer les analyses économiques dans les projets	
		3-04 3-04 Ajuster le système tarifaire en fonction du niveau de récupération des coûts	
		3-05 3-05 Développer une politique d'évaluation des outils économiques incitatifs	
		3-06 3-06 Privilégier les financements efficaces, susceptibles d'engendrer des bénéfices et d'éviter certaines dépenses	
4	ORGANISER LA SYNERGIE DES ACTEURS POUR LA MISE EN OEUVRE DE VERITABLES PROJETS TERRITORIAUX GARANTISSANT UNE GESTION DURABLE DE L'EAU	4-01 4-01 Privilégier des périmètres d'intervention opérationnels	
		4-02 4-02 Conforter la place des structures de gestion par bassin dans le paysage institutionnel et assurer leur pérennité	
		4-03 4-03 Assurer la coordination au niveau supra bassin versant	
		4-04 4-04 Mettre en place une gestion locale et concertée sur les secteurs prioritaires par l'implication conjointe de tous les partenaires	
	Renforcer l'efficacité de la gestion locale dans le domaine de l'eau	4-05 4-05 Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieux	
		4-06 4-06 Mettre en place des outils adaptés pour garantir la pérennité de la gestion durable des milieux aquatiques	
	Assurer la cohérence entre les projets eau et hors eau	4-07 4-07 Intégrer les différents enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	
		4-08 4-08 Prévoir un volet "mer" dans les SCOT du littoral pour organiser les usages maritimes et protéger les secteurs fragiles	
		4-09 4-09 Rechercher la cohérence des financements "hors eau" avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques	

ORIENTATION FONDAMENTALE	OBJECTIFS	DISPOSITIONS
<p>5 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, ENMETTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE</p>	<p>[A] Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle</p>	
	<p>Renforcer la politique d'assainissement des communes</p>	<p>5A-01 5A-01 Mettre en place et réviser périodiquement des schémas directeurs d'assainissement permettant de planifier les équipements nécessaires et de réduire la pollution par les eaux de ruissellement 5A-02 5A-02 Améliorer l'efficacité de la collecte et la surveillance des réseaux 5A-03 5A-03 Améliorer la gestion des sous-produits de l'assainissement 5A-04 5A-04 Améliorer le fonctionnement des ouvrages par la mise en place de services techniques à la bonne échelle territoriale et favoriser leur renouvellement des ouvrages par leur budgétisation</p>
	<p>Adapter les exigences de traitement aux spécificités et enjeux des territoires fragiles</p>	<p>5A-05 5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions 5A-06 5A-06 Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions 5A-07 5A-07 Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables</p>
	<p>[B] Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</p>	<p>5B-01 5B-01 Réduire fortement les apports en phosphore 5B-02 5B-02 Limiter les fuites d'azote vers le sous sol en zone vulnérable 5B-03 5B-03 Engager des programmes d'actions coordonnées</p>
	<p>[C] LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES</p>	
	<p>Améliorer la connaissance</p>	<p>5C-01 5C-01 Compléter et améliorer la connaissance des pollutions et de leurs origines, ainsi que leur suivi</p>
	<p>Réduire les émissions</p>	<p>5C-02 5C-02 Réduire les rejets des sites industriels 5C-03 5C-03 Etablir les règles d'une gestion précautionneuse des travaux sur les sédiments aquatiques contaminés 5C-04 5C-04 Réduire les pollutions des établissements raccordés aux agglomérations 5C-05 5C-05 Réduire les pollutions portuaires</p>
	<p>Sensibiliser et mobiliser les acteurs</p>	<p>5C-06 5C-06 Intégrer la problématique "substances dangereuses" dans le cadre des SAGE et des dispositifs contractuels</p>
	<p>[D] Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles</p>	<p>5D-01 5D-01 Intégrer la lutte contre la pollution par les pesticides dans les démarches de gestion concertée par bassin versant 5D-02 5D-02 Inciter à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement 5D-03 5D-03 Instaurer une réglementation locale concernant l'utilisation des pesticides 5D-04 5D-04 Engager des actions en zones non agricoles 5D-05 5D-05 Encourager par un volet économique et sociétal toute action favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes</p>
	<p>[E] Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</p>	
	<p>1/ Engager des actions pour protéger la qualité de la ressource destinée à la consommation humaine</p>	<p>5E-01 5E-01 Identifier et caractériser les ressources destinées à la consommation humaine à préserver 5E-02 5E-02 Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectées par des pollutions diffuses 5E-03 5E-03 Réglementer les usages dans les zones de sauvegarde et dans les zones vulnérables 5E-04 5E-04 Achever la mise en place des périmètres de protection réglementaires des captages et adapter leur contenu 5E-05 5E-05 Mobiliser les outils fonciers, agro-environnementaux et de planification dans les aires d'alimentation de captage et les ressources à préserver (cf disposition 5E-01) 5E-06 5E-06 Réorienter progressivement les actions pour privilégier la prévention</p>
	<p>2/ Progresser dans la lutte contre les nouvelles pollutions chimiques</p>	<p>5E-07 5E-07 Engager des actions vis-à-vis des pollutions émergentes (perturbateurs endocriniens, substances médicamenteuses, ...)</p>

ORIENTATION FONDAMENTALE		OBJECTIFS	DISPOSITIONS		
6	PRESERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX AQUATIQUES	[A] Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques			
		Agir sur l'espace de bon fonctionnement (EBF) et les boisements alluviaux	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux		
		Restaurer la continuité biologique et les flux sédimentaires		6A-03 Intégrer les dimensions économiques et sociologiques dans les opérations de restauration hydro-morphologiques 6A-04 Évaluer l'impact à long terme des modifications hydromorphologiques 6A-05 Mettre en oeuvre une politique de gestion sédimentaire dans les secteurs prioritaires 6A-06 Gérer le trait de côte en tenant compte de sa dynamique 6A-07 Poursuivre la reconquête des axes de vie des grands migrateurs 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques dans les secteurs prioritaires	
			Maîtriser les impacts des nouveaux aménagements	6A-09 Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages et aménagements 6A-10 Assurer la compatibilité de l'entretien des milieux aquatiques et d'extractions en lit majeur avec les objectifs environnementaux du SDAGE 6A-11 Encadrer la création des petits plans d'eau	
			[B] Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides		
			Améliorer la connaissance et faire connaître les zones humides	6B-1 6B-1 Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation 6B-2 6B-2 Assurer un accompagnement des acteurs 6B-3 6B-3 Utiliser avec ambition les outils "ZHIEP" et "ZHSGE"	
		Préserver et gérer les zones humides		6B-4 6B-4 Mobiliser les outils financiers, fonciers, et agri-environnementaux en faveur des zones humides 6B-5 6B-5 Préserver les zones humides en les prenant en compte à l'amont des projets 6B-6 6B-6 Mettre en place des plans de gestion des zones humides 6B-7 6B-7 Reconquérir les zones humides	
			[C] Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau		
			1/ Développer la mise en oeuvre d'actions locales de gestion des espèces	6C-01 6C-01 Assurer un accompagnement des acteurs	
			2/ Agir pour la préservation et la valorisation des espèces autochtones		6C-02 6C-02 Mettre en oeuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux 6C-03 6C-03 Identifier et préserver les secteurs d'intérêt patrimonial et les corridors écologiques 6C-04 6C-04 Identifier et préserver des réservoirs biologiques 6C-05 6C-05 Mettre en oeuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence 6C-06 6C-06 Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes 6C-07 6C-07 Mettre en oeuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux
	3/ Lutter contre les espèces envahissantes				
	7	Mieux connaître l'état de la ressource		7-01 7-01 Améliorer la connaissance de l'état de la ressource et des besoins 7-02 7-02 Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points stratégiques de référence des cours d'eau 7-03 7-03 Définir des niveaux piézométriques de référence et de volumes maximum de prélèvement pour les eaux souterraines stratégiques	
				Mettre en oeuvre les actions de résorption des déséquilibres qui s'opposent à l'atteinte du bon état	7-04 7-04 Organiser une cohérence entre la gestion quantitative en période de sécheresse et les objectifs quantitatifs des masses d'eau 7-05 7-05 Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau 7-06 7-06 Réduire l'impact des ouvrages et aménagements 7-07 7-07 Recenser et contrôler les forages publics et privés de prélèvements d'eau 7-08 7-08 Maîtriser les impacts cumulés des prélèvements d'eau soumis à déclaration dans les zones à enjeux quantitatifs
			7-09 7-09 Mieux cerner les incidences du changement climatique		
		7-10 7-10 Promouvoir une véritable adéquation entre aménagement du territoire et la gestion des ressources en eau			
		Prévoir pour assurer une gestion durable de la ressource			
		8	Réduire l'aléa	8-01 8-01 Préserver les zones d'expansion des crues (ZEC) 8-02 8-02 Contrôler les remblais en zone inondable 8-03 8-03 Limiter les ruissellements à la source 8-04 8-04 Favoriser la rétention dynamique 8-05 8-05 Améliorer la gestion des ouvrages de protection 8-06 8-06 Favoriser le transit des crues	
				Réduire la vulnérabilité	8-07 8-07 Eviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant l'urbanisation ... 8-08 8-08 Réduire la vulnérabilité des activités existantes